



Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Battoir, Diesse

En effectuant la location, les utilisateurs s'engagent à se conformer et faire respecter les prescriptions suivantes :

Parking :

- Utiliser le parc à disposition

Matériel à disposition :

- 10 tables rondes, 45 tables rectangulaires (6 à 8 personnes) et 300 chaises
- 3 bars
- Grand écran et beamer
- Ampli, table de mixage et haut-parleurs
- Assiettes, services et verres
- Réfrigérateurs et congélateur
- 1 four
- 1 steamer
- 1 lave-vaisselle
- Petit matériel de ménage

Reddition des locaux :

- Balayer la salle, le hall, les corridors et les escaliers
- Balayer et nettoyer à l'eau le sol de la cuisine
- Enlever la décoration ainsi que le scotch
- Nettoyer et ranger les tables par pile de 10 pièces sur chariot
- Ranger les chaises par pile de 17 pièces
- Nettoyer la cuisine ainsi les réfrigérateurs et le lave-vaisselle (filtres). Laver et essuyer la machine à café. Vider les poubelles
- Balayer et contrôler les WC, vider les poubelles
- Déposer le PET et verre dans le réduit
- Evacuer les déchets de l'extérieur
- Fermer les fenêtres
- Eteindre les lumières

Remarques :

- Interdiction générale de fumer dans tout le bâtiment
- Surveillance dans tout le bâtiment pour le respect des lieux et de la sécurité
- Un état des lieux sera établi avant et après la manifestation
- Interdiction d'utiliser des clous ou similaires pour suspendre la décoration ou autre
- N'utiliser la porte de secours qu'en cas de nécessité
- Signaler les dégâts causés aux locaux et au matériel. Tout dégât constaté ou règles non respectées feront l'objet d'une facturation.

Gérante : Madame Violetta Racine, 079 594 98 35